



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

## Fiche du 4/2/2016, révision 1

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: HS 68  
OP10

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Huile minérale pour compresseurs de réfrigération

Usages déconseillés :

ne pas utiliser sur des personnes ou des animaux

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE  
Tel. n. 04 90 01 22 85

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

Thomas Bignone : achats@eid-sas.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Standard : 04 90 01 22 85

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Qualité spéciale:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Indicatif de la substance:

#### 3.2. Mélanges



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

L'huile minérale paraffinique mélange dont extrait dans DMSO < 3 % w/w (selon la méthode IP 346/92) des égards de la directive 97/56/CE L note annexe j'ai, donc classer R45 (cancérogène) ne s'applique pas.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers soins

En cas de contact avec la peau :

Les lésions aux jets haute pression nécessitent une chirurgie d'urgence et éventuellement corticothérapie, afin de minimiser les lésions tissulaires et perte de fonction

Toute substance, en cas d'accident avec des conduites sous pression, etc., peut être accidentellement injecté dans les tissus sous-cutanés, même en l'absence des lésions externes apparentes. Dans ce cas, il est nécessaire d'effectuer dès que les blessés à l'hôpital pour traitement.

Enlever les vêtements contaminés.

Laver soigneusement à l'eau savonneuse.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes tout en maintenant que les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas de rougeur et de douleur persistante.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. DEMANDER UN EXAMEN MÉDICAL IMMÉDIAT.

En cas d'inhalation :

Si exposé à de fortes concentrations de vapeurs et brouillards de garder le sujet de la zone contaminée en le transportant dans un endroit bien ventilé. Obtenir un avis médical si nécessaire.

Déplacer la victime à l'air frais et garder au chaud et au repos.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Aucun

### 4.3. Indication du possible besoin de chercher une attention médicale immédiate et un traitement spécial

Traitement : aucun

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Extinction

Agents d'extinction appropriés :

Utiliser un feu de classe B d'extinction : dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique sèche, sable, terre.

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

D'extinction qui ne doit pas être utilisé pour des raisons de sécurité :

Évitez d'utiliser des jets d'eau. Utilisez uniquement des jets d'eau pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu

Personne en particulier.

### 5.2. Spéciales dangers provenant de la substance ou du mélange

Éviter d'inhaler les vapeurs de combustion car après incendie peut former des composés de chlore, soufre, azote, phosphore, non brûlé hydrocarbures et autres produits dérivés qui sont potentiellement dangereux.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et de la combustion.

La combustion dégage de la fumée lourde.

### 5.3. Recommandations pour les pompiers

Remarque : Refroidir les contenants qui ne sont pas impliqués dans l'incendie mais exposés à la chaleur venant de la même chose, pour éviter la possible explosion et la propagation du feu.



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

Utiliser un appareil respiratoire approprié.  
Collecter séparément de contamination de l'eau utilisée pour éteindre l'incendie. Ne téléchargez pas dans des drains.  
Si c'est possible en matière de sécurité, se déplacer hors du danger immédiat des récipients intacts.  
Vêtement de protection complet de la respiration aérienne équipement.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Éliminer toute source d'allumage.
  - Emmener les personnes en lieu sûr.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
  - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Endiguer en cas de quantités importantes de fuite de produit. Contenir les déversements de petites quantités de produit avec le sol, le sable ou un autre matériau absorbant inerte. Mettre le matériel dans des contenants appropriés pour le stockage et le transport du matériel collecté.
  - Éliminer conformément aux réglementations locales.
  - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1. précautions pour la manipulation
  - Évitez tout contact direct avec le produit.
  - Éviter de respirer les vapeurs du produit ou des aérosols, assurant une ventilation adéquate du milieu de travail, en particulier si limitée.
  - Éviter tout contact avec la peau et des yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
  - Ne pas manger ou boire pendant le travail.
  - Voir aussi le chapitre 8 pour les équipements de protection recommandées.
- 7.2. conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités
  - Conserver le produit dans le contenant original stocké dans des environnements et conditions telles qu'assurer le contrôle et le confinement des pertes. Stocker dans un endroit frais, loin de toute source de chaleur ou peut déclencher et exposés aux rayons du soleil. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder les contenants fermés hermétiquement.
  - Assurer une ventilation adéquate des locaux.
  - Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments pour animaux.
  - Matières incompatibles :
    - Aucune en particulier. Voir également le paragraphe 10.
  - Indication pour les habitants :
    - Une ventilation adéquate.
- 7.3. les utilisations finales
  - Aucune utilisation particulière

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle
  - ACGIH - LTE: 5 mg/m<sup>3</sup> - Note: Olio minerale



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux :

Pour plus d'informations, reportez-vous à UNI-EN 166

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau :

Utiliser des salopettes et blouses dans un matériau approprié ; changer de vêtements contaminés immédiatement et laver soigneusement avant des réutiliser.

Il convient de maintenir les vêtements et une bonne hygiène personnelle.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'UNI-EN 465/466/467

L'adoption d'aucune précaution spéciale n'est pas nécessaire pour une utilisation normale.

Protection des mains :

Porter des gants (p. ex., néoprène, nitrile ou PVC) de molleton de préférence résistant à l'huile minérale travail en interne ou aux solvants. Gants doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Porter des gants après lavage des mains adéquat.

Protection respiratoire :

Si les procédures opérationnelles et autres moyens pour limiter l'exposition des travailleurs ne sont pas appropriés dans l'ordre de se conformer aux if limites spécifiées au point 8- exposition vous avez besoin d'autres moyens de protection respiratoire : masque à poussière avec cartouche de vapeurs organiques et / brouillards (exemple de forme de charbon actif).

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés :

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	liquide - couleur ambre	--	--
Odeur:	Caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>250°C	--	--
Point éclair:	>230°C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	<1 kg/dm <sup>3</sup>	--	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	complète	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	61,2 - 74,8 cSt	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

## 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Viscosità Cinematica:	N.A.	--	--
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Éviter tout contact avec les acides et les bases fortes et les agents oxydants.

Stable dans des conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable à température ambiante.

Stable dans des conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

N'importe qui.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Renseignements toxicologiques du mélange :

Peut causer une légère irritation.

Avertissement général : injection haute pression produite dans la peau peut conduire à une nécrose locale si le produit n'est pas enlevé chirurgicalement.

Contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et irriter la peau même causant la dermatite.

Une exposition prolongée au produit peut provoquer somnolence et vertiges.

Une exposition prolongée aux vapeurs ou de brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Le produit flottant sur l'eau  
Le produit est adsorbé sur la surface du sol  
Le produit s'évapore guère
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Éliminer les produits (et émulsions pour produits hydrosolubles lubrifiants réfrigérants) épuisés et mal affectés dans des conteneurs pour permettre le respect des dispositions contenues dans le RMR # 691 du 23/08/82 (Consorzio Obbligatorio degli Oli Usati) et dans la partie IV du code de l'environnement (152 de décret législatif du 03/04/2006) et s  
Ne pas rejeter dans les égouts, les tunnels ou les voies navigables. respecter les lois  
Récupérer si possible. Agissent conformément aux dispositions locales et nationales actuelles.  
Le cas échéant, se reporter aux normes suivantes : 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et ses modifications ultérieures

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Routier: Pas dangerous  
IATA-Class: Pas dangerous  
IMDG-Class: Pas dangerous  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
Marine polluant: No



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

- N.A.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.  
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales



EID  
481 Rue du petit mas  
ZI Courtine  
84000 Avignon  
FRANCE

	existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.